



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique**

Consultation du public

Note de présentation

– Projet d'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2009 portant réglementation de la pêche maritime des poissons migrateurs en mer et dans la partie salée des fleuves, rivières et canaux du bassin de l'Adour

Références : article L914.3 du code rural et de la pêche maritime – articles L. 123-19-1 à L. 123-19-7 du code de l'environnement.

CONTEXTE

Par Ordonnance du 18 mars 2022 le Tribunal administratif de Bordeaux a suspendu l'exécution de l'arrêté du 28 décembre 2021 en tant que celui-ci approuve un PLAGEPOMI qui ne prévoit pas de modalités de limitation des pêches de nature à assurer la conservation des espèces grande alose et lamproie marine dans le bassin Adour-côtiers.

Par Ordonnance du 22 avril 2022 relative à l'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce de 2022, le juge des référés a suspendu l'exécution de l'arrêté du 11 mars 2022 du préfet des Pyrénées-Atlantiques en tant qu'il autorise la pêche professionnelle et amateur aux filets de la lamproie marine et de la grande alose, jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité.

ACTION PROPOSEE

Le projet d'arrêté soumis à la consultation du public a pour objet de mettre en conformité la réglementation de la pêche maritime avec les ordonnances du juge administratif du 18 mars 2022 et 22 avril 2022. À cet effet, la consultation est organisée sur une période réduite de 10 jours conformément au deuxième alinéa de l'article L123-19-3 du code de l'environnement. Le projet instaure, aux fins d'harmonisation, une mesure technique supplémentaire consistant en l'interdiction de la pêche maritime professionnelle et de loisir de la grande alose en aval des limites de salures des eaux des fleuves, rivières et canaux des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques jusqu'au 31 décembre 2022 inclu.

Bordeaux, le 11 mai 2022

Pour la préfète de région et par délégation,

le directeur interrégional de la mer

Sud-Atlantique

Jean-Philippe QUITOT